



REÇU le
15 DEC. 2020

N/ref : CM-2020-558

Bayonne, le 10 DEC. 2020

A l'attention des Personnes Publiques Consultées
sur le projet de Plan de Déplacements

Affaire suivie par : Céline MARINOT
c.marinot@communaute-paysbasque.fr / 05.59.57.89.51

PJ : Résumé non technique du Plan de Déplacements

Objet : Plan de Déplacements Urbains – Transmission pour avis

Madame, Monsieur,

En tant qu'Autorité Organisatrice des Mobilités Durables, le Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour (SMPBA) a en charge la réalisation et l'adoption du Plan de Déplacements Urbains (PDU) qui fixe les objectifs et les moyens en termes d'organisation des déplacements à l'échelle du ressort territorial composé des communes de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ainsi que de la commune de Tarnos.

Conformément à l'article L 28-2 de la Loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI), rendant obligatoire l'élaboration d'un Plan de Déplacements Urbains pour les Agglomérations de plus de 100 000 habitants, le projet de PDU du Syndicat des Mobilités a été arrêté en Comité Syndical le 6 février 2020. Cette démarche fait suite à la volonté d'apporter une nouvelle réponse à l'ensemble des problématiques de déplacements sur son territoire.

Conformément à l'article L1214-15 alinéa 2 du Code des Transports, ce projet de PDU est actuellement soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées, sous un délai de trois mois. En parallèle, vous pouvez également formuler un avis sur ce projet de planification dont je vous invite à prendre connaissance.



SYNDICAT DES
MOBILITÉS PAYS
BASQUE-ADOUR
15 avenue Foch
CS 88507
64185 Bayonne
Cedex

IPAR EUSKAL
HERRIA-ATURRI
MUGIKORTASUNEN
SINDIKATUA
15 Foch Etorbidea
CS 88507
64185 Baiona
Cedex

Tél 05 59 44 74 88
www.communaute-paysbasque.fr



A l'issue de cette consultation, le projet de PDU sera ensuite soumis à enquête publique conformément aux conditions prévues par les articles L.123-1 et suivants du Code de l'Environnement. L'avis des Personnes Publiques Associées et Consultées sera joint au dossier d'enquête publique. Le Plan de Déplacements Urbains pourra ensuite faire l'objet de modifications tenant compte des résultats et avis formulés lors de l'enquête publique. Une fois ces éventuelles modifications apportées, le Plan de Déplacements Urbains sera soumis une nouvelle fois au Comité Syndical pour approbation et adoption définitive.

Je sollicite donc votre avis sur le projet de Plan de Déplacements Urbains, dont vous trouverez un document de « résumé non technique » joint au présent courrier. L'ensemble des pièces constitutives du projet de PDU sont téléchargeables en utilisant le lien suivant : <http://gofile.me/4pkKN/S4AhESWDV> à l'aide du mot de passe: Pdu\$C@pb*2020

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes meilleures salutations.

Le Président,

Jean-François IRIGOYEN